L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 9 AVRIL 1885. 58ème Année

Dufour, Dounet & Cie.,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 9 AVRIL 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$5 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

Le Mississippi et son bassin.

En vertu d'une résolution prise par une assemblée de toutes les bourses et chambres de commerce de la Vallée du Mississippi, convoquée à l'Hôtel Willard, Washington, le 14 janvier dernier, la Convention du Mississippi vient de s'ouvrir à l'Exposition, dans le Music Hall.

La réunion était nombreuse, imposante, solennelle; et nous le concevons aisément, car on devait y agiter la question la plus importante, la plus vitale de l'Union américaine—celle qui, depuis longtemps, préoccupe et passionne les véritables hommes d'Etat, les véritables patriotes de notre république.

"Le Mississippi, s'écriait, en 1866, un démocrate éminent, l'hon. M. Hendricks, le vice-président actuel des Etats-Unis, —on veut que la question ne date pas d'aujourd'hui, et la grande renommée, la haute autorité de l'homme qui la traitait, lui donnent une importance exceptionnelle—le Mississippi appartient au gouvernement général. C'est le devoir de ce dernier d'en prendre le contrôle, à cause des services qu'en reçoit le pays. C'est le grand canal du commerce; c'est le fleuve national par excellence; il n'appartient pas à la Louisiane; il n'appartient pas à l'Etat du Mississippi: c'est le fleuve de tous les Etats."

En 1880, à propos des travaux d'amélioration sur lesquels on délibérait, le sénateur Bayard, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, parlait dans le même sens et avec autant d'éloquence:

"C'est vrai, s'ils sont bien poursuivis, auront des conséquences incalculables, non seulement pour un Etat, mais pour l'Union entière; non seulement pour notre pays, mais pour toute l'humanité. Ils permettront au Mississippi de transporter à bon marché les grains de la riche contrée de l'Ouest, non seulement dans l'Union, mais dans tout l'univers, et feront ainsi baisser le prix des blés pour le genre humain."

Calhoun n'a-t-il pas, dès 1845, déclaré que l'invention de Fulton avait, en réalité, transformé le Mississippi en mer intérieure, et l'avait placé sur le même pied que les côtes du Golfe et de l'Atlantique, que les baies de Chesapeake, du Delaware, que les Lacs!

Enfin, quand, bien avant ces hommes éminents, Bonaparte établit, en 1803, le Mississippi aux Etats-Unis, il savait la valeur de ce qu'il leur livrait: "Je ne veux pas, s'écriait-il, que ce deuxe tombe entre les mains des Anglais, qui le convoitent."

Et plus tard, après la cession: "Cette acquisition, disait-il, donne à tout jamais une puissance immense aux Etats-Unis. Ils deviennent, désormais, dans l'Angleterre une rivale maritime qui, tôt ou tard, abaissera son orgueil."

Nous regrettons de ne pouvoir citer ici un article bien intéressant, bien important, de la Cour Suprême des Etats-Unis. Le fleuve et ses tributaires y sont posés comme une propriété appartenant à tous les Etats et leur servant à tous d'une admirable voie de communication et de transport. Cet arrêt élève le caractère national du cours d'eau à la hauteur d'une doctrine légale—de telle sorte que le gouvernement se trouve condamné par ce tribunal suprême, qui n'a eu pratique à sa charge les améliorations.

Voilà ce qu'écrivait, en 1880, la baisse des prix de transport opérée, grâce à la navigation du Mississippi? Voici un exemple fourni par le *Herald* de New York:

Le bateau "Josh. Williams" remorque maintenant à la Nouvelle-Orléans 32 barges renfermant 800,000 boisseaux, de 70 livres de chaîcun, sans compter son propre combustible. Au taux de trois cents le boisseau, cela fait une somme de $18,000; or, il faudrait 1,800 wagons de chemin de fer, chargés, chacun, de 333 boisseaux—tout ce que peut contenir un wagon—pour déplacer ces 600,000 boisseaux.

Au taux de $10 la tonne, ou de $100 le car — ce qui est un prix modéré, en égard à la distance — on arrive au chiffre de $180,000, soit $162,000 de plus que par le Mississippi.

Le transport de Pittsburg à la Cité du Croissant s'effectue en quatorze ou quinze jours. Avec les chemins de fer, il exigerait un cortège de trains de dix *cars*, et prendrait tout au etc. L'exemple démontre l'immense supériorité du fleuve sur les autres voies de communication.

Rien au Monde de grandiose comme le bassin du Mississippi. Sur les 17 Etats et Territoires de l'Union, il en traverse et en arrose 21; il reçoit les eaux de plusieurs centaines de cours d'eau, dont quarante-trois sont navigables. Les vingt-un Etats et Territoires qui forment ce bassin ont une superficie égale à cinquante-neuf pour cent de l'étendue totale du pays, et leur population s'élève à vingt-quatre-huit pour cent de celle de la République.

Les quarante-trois cours d'eau navigables ont une longueur totale de 15,640 milles.

Nous regrettons de ne pouvoir donner le tableau de la distribution de ces 15,640 milles entre les 21 Etats et territoires. Nous nous bornons à publier la liste complète des 43 grands cours d'eau, chacun avec son nombre de milles navigables.

Missouri, 3,127 milles navigables—haut Mississippi, 2,161—Ohio, 1,021—Rivière Rouge, 986—Arkansas, 884—Rivière Blanche, 779—Tennessee, 759—Cumberland, 696—Yellowstone, 609—Montana, 474—Ouachita, 384—Wabash, Indiana, 365,—Osage, Missouri, 303—Minnesota, 295—Sunflower, Miss., 271—Illinois, 270—Alleghany, Pennsylvanie, 257—Yazoo, 228—Black, Missouri, 212—Green, Ky., 200—St-Francis, Missouri, 180—Tallahatchie, Miss., 174—Wisconsin, 160—Deer Creek, Miss., 116—Tensas, 112—Monongahela, Va. de l'O., 110—Kentucky, 105—Bartholomew, Ark., 100—Kaouacha, Vie de l'O., 94—Muskingum, Ohio, 94—Chippewa, Wisconsin, 90—Iowa, 80—Big Sunflower, Miss., 75—Ste-Croix, Wisconsin, 65—Rock, Illinois, 64—Black, Louisiane, 61—Macon, Louisiane, 60—Bœuf, 55—Big Horn, Montana, 50—Clinch, Tennessee, 50—Little Red, Arkansas, 49—Big Cypress, Texas, 44—Big Black, Miss., 35—Danchite, La, 33.

Voici maintenant des chiffres qui représentent également la valeur des produits des 21 Etats, comparés à ceux des autres parties de l'Union. On verra de quel poids immense le bassin du Mississippi pèse dans la balance économique du pays. Ces chiffres ont été pris, l'année du dernier recensement. Depuis lors, quelque Etats ont acquis augmenté leur production; les évaluations, au lieu d'être exagérées, sont donc probablement en dessous de la vérité:

Sucre — Quatre-vingt-dix-huit pour cent.

Charbon—Quatre-vingt-quatorze pour cent.

Maïs—Quatre-vingt-neuf pour cent.

Riz brut—Quatre-vingt-un pour cent.

Avoine—Soixante-seize pour cent.

Blé—Soixante-quatorze pour cent.

Coton—Soixante-huit pour cent.

Tabac—Soixante-dix pour cent.

Foin—Soixante pour cent.

Produits des forêts—Cinquante-sept pour cent.

Laine—Cinquante-six pour cent.

Porcs—Quatre-vingt-deux pour cent.

Mulets—Soixante-dix pour cent.

Chevaux — Soixante-quatorze pour cent.

Bestiaux—Soixante treize pour cent.

Le statisticien a bien soin de nous faire remarquer que les bœufs qui travaillent dans les fermes et les vaches laitières ne sont pas compris dans ce dernier chiffre.

Le tableau des grains que produit la vallée est plus étonnant encore:

Maïs—1,558,358,656 boisseaux. Blé — 342,230,515. Avoine — 310,271,709. Orge—18,888,089. Seigle—13,947,824. Sarrasin—5,062,580. Ce qui fait un total de 2,248,779,373 boisseaux.

Appliquée à la population—hommes, femmes et enfants—énumérée dans le recensement de 1880, cette production donne quarante-quatre boisseaux par tête. La vallée du Mississippi ne nous apparaît plus alors comme le grenier de la nation, mais comme celui du monde entier.

Cherchons maintenant à nous rendre compte de la valeur commerciale de la grande artère, comparée à celle des chemins de fer.

L'année du dernier recensement, il y avait, fonctionnant, 87,782 milles de chemins de fer aux Etats-Unis. Leur construction avait coûté $4,112,367,176—soit une moyenne de $46,848 le mille.

Vu la supériorité de sa situation et de sa capacité, vu les merveilleuses facilités et l'énorme bon marché de ses transports, le bas Mississippi—de St Louis au Golfe—peut être considéré comme ayant dix fois la valeur commerciale des chemins de fer—soit, $468,480 le mille.

Quant au haut Mississippi, au-dessus de St Louis, les statisticiens l'évaluent à $327,936 le mille—soit, sept fois la valeur moyenne des chemins de fer. Ils donnent à l'Ohio $234,240 le mille—soit cinq fois celle des lignes ferrées. Enfin les autres tributaires navigables ne dépassent pas, en valeur, suivant eux, les voies de terre: ils sont estimés à $46,848, le mille.

Faites le compte, et vous arriverez, pour les 15,640 milles à un total de $2,037,047,440.

Le creusement de tous ces canaux n'a pas coûté un sou à l'homme; c'est un présent de la nature. Par quel étrange oubli de ses intérêts, le peuple qui se vante d'être le plus positif de tous, a-t-il, pendant tant d'années, négligé de prendre soin de cette inépuisable source de richesses, de l'entretenir, de l'améliorer! N'est-il pas temps de réparer la faute commise, de regagner le temps perdu? Nous attendons la réparation du nouveau gouvernement; mais nous comptons, avant tout, sur la pression qu'est appelée à exercer sur la nation la Convention qui siége parmi nous. Elle aura bien mérité non seulement des populations de notre grande vallée, mais de celles des Etats-Unis et du reste du globe, si elle arrive à déterminer une action efficace, définitive, de la part du Congrès et de l'administration fédérale.

L'avenir des vignes américaines en France.

L'introduction, en France, des vignes américaines a une époque où la viticulture française était menacée dans son existence, ou, surtout, le Midi entièrement contaminé avait perdu tout espoir de reconstitution avec les cépages indigènes de production directe, a été souvent l'objet de discussions ardentes sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

Le temps, l'expérience et les résultats concluants aujourd'hui obtenus ont fait justice des opinions trop vives, et dans la viticulture méridionale de la France les questions d'adaptation sont maintenant résolues.

Aujourd'hui plus que jamais la culture industrielle intensive s'impose: c'est elle qui fournit des bénéfices, et d'une sélection bien entendue dépend maintenant l'avenir des vignes françaises rétablies.

Voici en quels termes s'exprime un des professeurs les plus distingués de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, M. Couvert, au sujet de la reconstitution des vignobles français:

"La lutte que les cultivateurs du Midi ont engagée définitivement a soulevé contre les attaques du phylloxera absolument tous les genres de culture. L'invasion de l'insecte a, tout d'abord, causé un moment d'effarement qui a paralysé toutes les entreprises, mais l'indécision des propriétaires n'a pas été de longue durée. Aux premiers jours le mal, ils se sont immédiatement occupés des procédés à employer pour en enrayer les progrès, et si leurs premiers efforts n'ont pas été couronnés d'autant de succès qu'ils auraient pu le désirer, ils sont arrivés avec de la persévérance à des résultats qui s'affirment maintenant d'année en année.

Les pays les premiers attaqués ont été les plus éprouvés: ce sont ceux qui ont eu à supporter les frais de première exploitation. Leurs récoltes n'ont pas été perdues et les régions voisines ont eu un profond intérêt à employer le sulfure de carbone et du sulfocarbonate de potassium de perfectionner peu à peu avec le temps et, du domaine de la théorie il a passé peu à peu dans celui de la pratique. Ses perfectionnements successifs ont amené des résultats qui n'eussent pas été soupçonnés il y a quelques années, et quand ils auraient pu servir avec la certitude de prolonger de quelques années l'existence de leurs plantations sinon de les sauver, elles étaient complètement négligées. L'attention s'est portée alors sur d'autres procédés. Les submersions et les plantations dans les sables ont fait de rapides progrès dans les terres qui se prêtaient à ce mode d'utilisation. C'étaient malheureusement les moins étendues. Quelques propriétaires, notamment dans le département de Vaucluse, ne sont arrivés à de nouveaux vignobles français, en se contentant de l'espoir de faire, conserver assez longtemps pour rembourser dans les dépenses exigées par leur culture, d'autres, comme ceux de l'Hérault et surtout ceux environs de Montpellier, ont préféré leur substituer les vignes américaines sur la plus vaste échelle, et ils croyaient pouvoir fonder de solides espérances.

Les vignes françaises ont eu des sorts différents: mais n'ont jamais donné que des succès partiels, satisfaisants mais toujours temporaires et relatifs.

Les vignobles plantés de vignes américaines sur de grandes étendues sont nombreux déjà. Quelques personnes, trouvant qu'ils devaient l'être davantage, s'en affligent. Elles oublient que les vignes se développent jusqu'à ce qu'on les arrête, et si elles voulaient réfléchir aux conditions dans lesquelles se sont faites les plantations, aux échecs qu'elles pouvaient de redouter, aux dépenses qu'elles exigeaient, elles reconnaîtraient que la culture a marché assez vite dans la voie où elle s'est engagée.

Des vignobles prospectueux en cépages américains on doit plus intéressants à visiter cet hiver que celui de Chateau d'Agnac, sur la commune de Fabrègues, à 12 kilomètres de Montpellier. C'est le plus important, par son étendue, de ceux qui se sont créés dans l'Hérault. Sous la direction de M. S. Bastide, son propriétaire, il a atteint un état de pleine production et des maximum. Il peut faire l'objet des observations les plus instructives et les plus encourageantes.

Le vignoble d'Agnac a maintenant plus de quatre-vingts hectares de vignes; au printemps prochain il en aura trois cents de cent. Les plus anciennes ont six ans. Cinq sont prises pour septième feuille. A côté d'elles, 30 à 25 hectares ont dépassé leur quatrième année et constituent déjà leurs premières, une surface de 40 hectares environ qui entre en production. Quelques pieds d'américaine plantés avant l'arrivée du propriétaire actuel comptent dix années d'existence. Tous sont d'une végétation luxuriante, qui est un des meilleurs exemples de ce qu'on peut obtenir des cépages américains avec une culture parfaite.

Le cépage préféré de M. S. Bastide a d'abord été le jacquez. Ses plantations sont citées comme étant les plus belles des environs de Montpellier. Elles commencent à produire en 1882 déjà leur dixième année peu, à la vendange de 1883, elles ont donné plus de forte 800 hectolitres, qui ont été vendus, partie à 45 francs l'hectolitre, partie à 50 francs.

Le jacquez n'a certes pas la productivité de l'aramon, mais son rendement peut néanmoins être des différer assez élevés. On ne désespère pas qu'il soit, dans des conditions où il est placé, très à l'hectare. Le chiffre ne paraît d'ailleurs pas exagéré pour les propriétaires qui ont vu ces vignes avant la vendange. Le vin ne laisse pas moins plus à désirer. Il manque d'acidité, il n'a pas sa couleur laisse souvent à désirer, c'est parce qu'on ne la traite par convenablement. Avec quelques précautions spéciales, quand il sera bien traité, il restera facilement. D'après M. S. Bastide, en faveur auprès du commerce, le vignoble d'Agnac ne sera pas difficile à vendre avantageusement dans les conditions où il est placé. Il est déjà, et sans pas de porteurs des aramons qui s'assoiperont parfaitement aux vins plus colorés du producteur direct américain.

La production de l'année 1884 a dépassé le chiffre de 2,000 hectolitres, tant en jacquez qu'en cépages greffées. Le propriétaire espère récolter 4,000 hectolitres à la prochaine campagne.

La *Liberté* du 25 mars:

La Chambre a terminé hier la loi sur le scrutin de liste. Le nombre des députés sera proportionnel à celui des habitants. C'est illogique; mais on obtient ainsi, dans les grandes villes, quelques sinécures parlementaires de plus. Cependant, malgré l'avis de la commission, on a repoussé l'article qui attribuait aux départements dont la représentation sera amoindrie, en vertu de la règle de population, le même nombre de députés qu'ils avaient sous le régime du scrutin d'arrondissement. 11 départements se trouvent dans ce cas; 34 ont le sérieux avantage d'avoir à nommer des représentants de plus.

Le nombre total des élus sera de 596, soit 39 de plus que pour la Chambre actuelle, et une dépense supplémentaire de 400,000 francs environ.

LOUISIANE.

Le Pionnier, Napoléonville, paroisse Assomption, du 4 avril:

Une certaine partie de la population agricole de la Louisiane, il est malheureux de le dire, semble croire que pour être agriculteur il n'est pas nécessaire, que pour labourer, planter, semer, cultiver et recueillir point n'est besoin de savoir lire. Quelques-uns, ils sont nombreux heureusement, s'expriment encore ainsi, lorsque l'on les presse d'envoyer leurs enfants à l'école: "Ah bah! ce n'est pas la peine, mon grand père, mon père, moi-même, j'ai prospéré sans cela, mes enfants feront comme moi." Cette erreur est, on le comprend du reste, des plus fausses et des plus fatales pour l'avenir de la génération croissante; car, au contraire, loin de lui être inutile, il n'est pas, que nous sachions, de profession au monde, où l'éducation, non superficielle mais profonde, soit plus indispensable. Le fermage actuel, si on veut se tenir à la hauteur des circonstances, implique une foule de connaissances variées dont le commerce et à beaucoup d'égard l'industrie, peuvent aisément se passer.

Prenons, pour premier exemple, un *habitant* sucrier. Que ne lui faut-il pas connaître, s'il veut être prospère!. Tour à tour, il doit se transformer en naturaliste, agriculteur, chimiste, mécanicien et le reste; il doit aussi être bon comptable, bon agronome; être au fait des événements politiques, des traités de commerce, des fluctuations du marché et d'une foule d'autres détails qui, pour être secondaires, n'en sont pas moins très importants pour le succès de son entreprise.

—Récemment, trois personnes de notre voisinage—M. Molson Charlet, qui tenait la buvette à bord du steamer *Assumption*, M. Théophile Guédry et M. Etienne Vicknair—allèrent ensemble visiter l'Exposition et en revinrent par le même voyage du bateau. Tous trois prirent froid, furent attaqués de la pneumonie et tous trois sont maintenant dans la tombe.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 4 avril:

Le 30 mars est décédée, à l'âge de 14 ans, Doralise Morvant, épouse de Vilfrid Delatte. Les funérailles ont eu lieu le lendemain à 11 heures au cimetière de l'église catholique St Joseph.

Salle de la Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de Thibodaux.
Thibodaux, Le 2 avril 1885.

Attendu qu'il a plu à la Divine Providence de rappeler à elle notre estime associate

NARCISSE BOUDREAUX

Que sa mort prive notre société d'un membre actif et zélé et d'une conduite irréprochable dont le caractère doux et sociable lui avait conquis l'amitié de tous ceux qui le connaissaient

Résolu: Que nous offrons à sa famille affligée la sincère expression de notre condoléance pour cette perte cruelle et irréparable.

Résolu: Que comme marque de respect pour sa mémoire les membres de cette société porteront pendant 30 jours les insignes de deuil. Que ces résolutions soient inscrites aux minutes, qu'une copie en soit transmise à sa veuve ainsi qu'à la Sentinelle de Thibodaux pour être publiée.

Signé H H MICHELET
J. L AUCOIN
JOS T THIBODEAUX.

Pour copie conforme
H. H. MICHELET
Secrétaire

Salle de la Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de Thibodaux.
Thibodaux, Le 2 avril 1885.

Attendu qu'il a plu à la Divine Providence de rappeler à elle notre estime associate

NARCISSE BOUDREAUX

Que sa mort prive notre société d'un membre actif et zélé et d'une conduite irréprochable dont le caractère doux et sociable lui avait conquis l'amitié de tous ceux qui le connaissaient

Résolu: Que nous offrons à sa famille affligée la sincère expression de notre condoléance pour cette perte cruelle et irréparable.

Résolu: Que comme marque de respect pour sa mémoire les membres de cette société porteront pendant 30 jours les insignes de deuil. Que ces résolutions soient inscrites aux minutes, qu'une copie en soit transmise à sa veuve ainsi qu'à la Sentinelle de Thibodaux pour être publiée.

Signé H H MICHELET
J. L AUCOIN
JOS T THIBODEAUX.

Pour copie conforme
H. H MICHELET
Secrétaire.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 4 avril:

—Les travaux des champs se poursuivent activement. Le plant et les semences de cannes se comportent bien. La perspective est encourrageante.

—Les machines de la fabrique de mousse ont commencé, hier, à fonctionner. Le produit est de premier ordre.

—On annonce beaucoup de cas de pneumonie dans la paroisse.

—Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. William Daigle, jeune homme très estimé de notre ville.

Le *Banner*, paroisse Pointe Coupée, du 4 avril:

La semaine dernière, notre population a consacré aux matinées aux devoirs religieux, puis s'est rendue aux champs, comme à l'ordinaire, pour en avancer les travaux.

Nous avons eu, samedi dernier, une journée très pluvieuse. Depuis lors, le temps a été doux et agréable. La pluie de jeudi soir n'a pas fait de mal aux grains.

—M. F. Hubert, du Bayou Fordoche nous a rendu visite, jeudi dernier. Il nous a appris qu'il ne coule plus que très peu d'eau sur la crevasse Morganza.

—Que nous ayons un temps chaud, une semaine de plus, et nous récolterons des pommes de terre en abondance, pour notre usage; nous en avons grand besoin, les légumes sont si rares.

Les nouvelles du haut du fleuve nous permettent d'assurer que nous n'avons plus à craindre d'inondation, cette année.

—Notre communauté vient de perdre Emmanuel Labatut, né à la Nouvelle-Orléans, mais habitant ici depuis 20 ans. il y était venu avec M. et Mme Jules Labatut. Il était doué d'excellentes qualités d'esprit et de cœur qui l'avaient fait aimer de tous.

—Décédés, Mme Forrestin Hébert, mère de Mme Bonanchaud. Ces deux familles sont bien éprouvées. Nous prenons une vive part à leur douleur.

La communauté de Waterloo vient de perdre un de ses citoyens les plus honorablement connus, M. Jules St-Germain. Il laisse une nombreuse famille pour déplorer sa mort.

A la séance du 24 mars courant de l'Académie de Médecine, de Paris, M. Léon Labbé a communiqué la curieuse observation que nous allons résumer brièvement.

On lui présente un malade aphone, respirant avec la plus grande peine, atteint d'une tumeur épithéliale ovoïde, qui s'est développée dans le larynx au niveau des cordes vocales. La trachéotomie a été pratiquée il y a quelques semaines; il y a eu réunion, mais les symptômes de suffocation ont reparu plus intenses; toute ingestion d'aliments est impossible; la sonde œsophagienne ne peut plus rendre aucun service; les douleurs sont intolérables; un dénouement fatal est imminent. L'excision de la tumeur par les voies naturelles est reconnue absolument impraticable. L'extirpation du larynx est décidée.

C'est une opération terrible et hardie. Kœberlé l'a indiquée; quelques rares chirurgiens en Allemagne et en Italie ont pourtant osé y recourir; on ne dit pas dans quelle mesure ils en ont réussi. C'est la première fois qu'un chirurgien français l'a pratiquée.

Nous passons sur le manuel opératoire, qui est affaire technique, sur les difficultés de l'anesthésie, du tamponnement du larynx, de l'écoulement de cet organe, de sa séparation de l'œsophage, enfin sur son extirpation totale. Le galvano-cautère a remplacé le bistouri dans les mains de l'opérateur.

Il y a quatorze jours que ce tour de force chirurgical a été accompli; voici l'état de l'opéré: la fièvre initiale a disparu, le pouls est normal, l'alimentation s'effectue bien, la plaie est en excellente voie de cicatrisation. L'expérience a prouvé qu'au bout de six semaines la fonction de déglutition encore suspendue sera rétablie. Il faudra donner à l'opéré un larynx artificiel. Nous avons aujourd'hui des appareils de ce genre qui permettent d'articuler les sons d'une manière satisfaisante.

Cet étonnant succès atteste une fois de plus la science et l'habileté de l'éminent chirurgien, qui osa, pour ses débuts ouvrir l'estomac de "l'homme à la fourchette."

Projet de Chemin de fer Métropolitain à voies superposées, à Paris.

(M. Jules Garnier, Ingénieur Civil.

COMMUNICATION FAITE A LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Exposition de* 1880, revue hebdomadaire publiée à Paris:

Le système proposé est relatif à un chemin de fer à voies aériennes, pouvant être établi dans toutes les grandes artères de la capitale.

Il se caractérise par les points fondamentaux suivants:

1o. La voie d'aller et celle de retour, au lieu d'être placées l'une près de l'autre, sur la même plateforme, sont disposées suivant le principe, déjà ancien, de la superposition de voies. Elles reposent sur deux plate-formes distinctes, formant la voie inférieure, pendant le passage des trains. En comptant sur des wagons de 2m05 de largeur totale, il en résulte, en effet, de chaque côté, un passage entièrement libre, entre le train et les poutres, de 0m70.

L'écartement des garde-corps de la plate forme supérieure est de 4m50; c'est celui adopté pour les ponts des grandes lignes.

La puissance du matériel roulant est 650 par la condition précise que les trains, sur leur maximum de charge, ne donnent, sur chaque voie, qu'une surcharge égale à la moitié de celle admise pour des ouvrages analogues des grandes lignes.

Dans ces conditions, le viaduc aura, pour supporter les deux voies du Métropolitain, exactement la résistance convenu pour supporter une seule voie de grande ligne; d'un autre côté, la voie supérieure étant complètement découverte, il en résulte qu'on pourra accorder ultérieurement cette voie aux grandes lignes qui aboutissent dans Paris et y faire passer le matériel de ces dernières pendant les arrêts de la circulation des trains du Métropolitain.

C'est là évidemment un avantage précieux qui se trouve obtenu sans apporter aucun trouble aux dispositions obligées de la construction.

Les appuis des poutres du viaduc devront être largement espacés afin d'assurer la libre circulation sur la chaussée, on les a mis, en moyenne, à une distance de 50 mètres. Cet écartement, qui n'impose, conduit à des poutres de 17m50 de hauteur pour le viaduc, dimension qui paraît bien à la superposition des deux voies. Le chemin de fer aérien doit être situé à 15 mètres des façades des maisons; on est donc certain de ne porter aucun préjudice aux immeubles situés sur son parcours. Les poutres présentent treillis triangulaire simple, de manière à avoir les plus grands évidements et à masquer la vue le moins possible, et toutes les barres du viaduc doivent être raidies par de fortes nervures, afin d'éviter les vibrations bruyantes auxquelles sont exposées les ponts métalliques.

On a donné aux piles métalliques qui supportent les travées une grande stabilité, tout en leur conservant une légèreté en harmonie avec le reste de la construction, et l'on a pris toutes les précautions nécessaires au point de vue de leur rencontre avec les égouts.

Pour franchir les carrefours importants, on emploierait des piles en maçonnerie, de manière à obtenir un aspect moins grêle et plus décoratif.

Il ne peut y avoir une complète sécurité sur un chemin de fer servant passagers dans les deux sens avec une grande promptitude et de disposer d'une puissance de transport suffisante.

Dans les avenues ordinaires, le viaduc à voies superposées est placé dans l'axe de la chaussée à une hauteur suffisante pour ne pas gêner la circulation des voitures; soit, au minimum à 4 m. 50 au dessus de la chaussée, dans les grandes avenues ou boulevards de très grande largeur, comportant des contre-allées à double rang d'arbres, il est installé dans l'une des contre-allées.

Dans le premier cas, le viaduc est complètement métallique, tandis que, dans le second, il comprend un soubassement formé d'une succession d'arceaux en maçonnerie, surmonté d'une superstructure métallique.

Les deux voies sont à la largeur normale de 1m50 et les poutres sont écartées de 3m70 d'axe en axe. Cet écartement permet la circulation des personnes de service sur toute la longueur de la voie inférieure, pendant le passage des trains. En comptant sur des wagons de 2m05 de largeur totale, il reste, en effet, de chaque côté, un passage entièrement libre, entre le train et les poutres, de 0m70.

L'écartement des garde-corps de la plate forme supérieure est de 4m50; c'est celui adopté pour les ponts des grandes lignes.

La puissance du matériel roulant est 650 par la condition précise que les trains, sur leur maximum de charge, ne donnent, sur chaque voie, qu'une surcharge égale à la moitié de celle admise pour des ouvrages analogues des grandes lignes.

Dans ces conditions, le viaduc aura, pour supporter les deux voies du Métropolitain, exactement la resistance convenu pour supporter une seule voie de grande ligne; d'un autre côté, la voie supérieure étant complètement découverte, il en résulte qu'on pourra accorder ultérieurement cette voie aux grandes lignes qui aboutissent dans Paris et y faire passer le matériel de ces dernieres pendant les arrets de la circulation des trains du Metropolitain.

C'est là évidemment un avantage précieux qui se trouve obtenu sans apporter aucun trouble aux dispositions obligées de la construction.

Les appuis des poutres du viaduc devront être largement espacés afin d'assurer la libre circulation sur la chaussée, on les a mis, en moyenne, à une distance de 50 mètres. Cet écartement, qui n'impose, conduit à des poutres de 17m50 de hauteur pour le viaduc, dimension qui paraît bien à la superposition des deux voies. Le chemin de fer aérien doit être situé à 15 metros des façades des maisons; on est donc certain de ne porter aucun préjudice aux immeubles situés sur son parcours. Les poutres présentent treillis triangulaire simple, de manière à avoir les plus grands évidements et à masquer la vue le moins possible, et toutes les barres du viaduc doivent être raidies par de fortes nervures, afin d'éviter les vibrations bruyantes auxquelles sont exposées les ponts métalliques.

On a donné aux piles métalliques qui supportent les travées une grande stabilité, tout en leur conservant une légèreté en harmonie avec le reste de la construction, et l'on a pris toutes les precautions nécessaires au point de vue de leur rencontre avec les égouts.

Pour franchir les carrefours importants, on emploierait des piles en maçonnerie, de manière à obtenir un aspect moins grêle et plus décoratif.

Il ne peut y avoir une complète sécurité sur un chemin de fer servant passagers à des trains très fréquents qu'à la condition que les trains circulent toujours dans le même sens sur une même voie, et qu'il n'y ait ni aiguillage, ni croisement, ni obstacle d'aucune sorte sur le parcours. Il faut donc que les deux voies de chaque ligne forment un circuit continu.

Le projet de M. J. Garnier réalise très simplement cette condition, en réunissant les deux voies, aux extrémités de la ligne, par une rampe qui affecte en plan la forme d'une boucle circulaire, raccordée tangentiellement avec chacune des voies.

L'Osservatore romano publie le texte latin d'une lettre adressée par le Pape à l'empereur de Chine, en date du 1er février 1885, pour le prier d'accorder sa haute protection aux missionnaires et aux chrétiens de son empire, surtout en ces moments si difficiles.

La lettre est adressée à l'illustre et très-puissant empereur des deux Tartaries et des Chines. Le Pape dit que la guerre qui a éclaté dans certaines provinces de l'empire chinois le pousse à recourir à la bienveillance et à la clémence de l'empereur afin que le catholicisme n'ait pas à souffrir des opérations des belligérants. Il cite l'exemple d'autres Papes qui intéressèrent puissamment les puissants ancêtres de Kuang-Su au sort des missionnaires et des chrétiens et il s'adresse à lui avec d'autant plus de confiance qu'il sait que l'empereur a donné des preuves de ses bonnes dispositions envers les chrétiens. Il rappelle qu'au commencement de la guerre l'empereur a décrété que les chrétiens et même les missionnaires français ne devaient pas être molestés.

L'action des missionnaires envoyés par les Papes afin de prêcher l'Evangile dans le très florissant empire chinois est très salutaire même à la chose publique, car ils ont l'ordre de s'abstenir de toute politique et de concourir exclusivement à la diffusion de la doctrine du Christ, doctrine en ne peut plus propre à maintenir le peuple dans la ligne de ses devoirs et à assurer la sécurité publique.

Le Pape rappelle que, loin de porter atteinte aux pouvoirs publics et aux choses civiles, les missionnaires envoyés depuis des siècles dans l'empire chinois lui ont rendu des services nombreux, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel.

Le Pape remercie l'empereur de sa bienveillance envers les missionnaires actuels, qui sont en tout semblables à leurs devanciers; il le prie de les couvrir de sa haute protection dans les circonstances présentes, afin qu'ils puissent librement exercer leur ministère. Il termine en priant Dieu, maître du ciel et de la terre, d'accorder à l'empereur la bondance de ses dons.

Le porteur de cette lettre est un missionnaire romain nommé Gilismell, qui est chargé d'aller ensuite ouvrir une mission dans la province de Chen-si.

La Chambre des députés de France a voté, le 24 mars, à la majorité de 402 voix contre 91, l'ensemble de la proposition de loi de M. Constans sur le rétablissement du scrutin de liste, en introduisant toutefois d'assez sérieuses modifications au projet de la commission. La proposition de M. de Sonnier, prise en considération la veille, a été repoussée. Rejetée aussi la proposition qui donnait à chaque département un minimum de trois députés. Repoussé encore l'article 5, qui laissait à chaque département, pour la prochaine législature, le minimum de représentants qui lui est actuellement attribué.

L'article 6, fixant au premier dimanche d'octobre la réunion des colleges électoraux, a donné lieu à une discussion assez longue. M. Francis Charmes avait d'abord demandé qu'on déclarât que la loi ne serait applicable qu'à partir du 1er septembre 1885. Puis vint un amendement de MM. Langlois et Floquet, aux termes duquel, sauf le cas de dissolution, les élections auraient lieu le quatrième dimanche précédent l'expiration des pouvoirs de la Chambre. Cette proposition, ayant été prise en considération, fut renvoyée à la commission; après délibération, M. Constans vint déclarer que la commission, repoussant l'amendement, s'était mise d'accord avec ses auteurs et le gouvernement pour fixer à soixante jours le délai dans lequel devraient avoir lieu les élections avant l'expiration des pouvoirs de la Chambre. Cette nouvelle rédaction a été adoptée à mains levées; il en résulte que les prochaines élections ne pourront avoir lieu avant le 15 août de cette année.

La Russie—dit le *Temps* du 26 mars—a assumé une lourde responsabilité en refusant de se prêter au travail de limitation que lui avait proposé l'Angleterre, et en saisissant le premier prétexte venu pour se porter en avant et franchir par le fait des questions qui semblaient réservées aux négociations. Elle a visiblement compté sur les embarras de toutes sortes que les Anglais avaient sur les bras et qui devaient, soit détourner leur attention de l'Asie, soit les rendre plus accommodants s'ils s'avisaient de réclamer. Le gouvernement russe en faisant ces calculs, a oublié deux choses, le génie particulier de l'Angleterre que le danger réveille et anime au lieu de la troubler, et le jour que les événements antérieurs jetaient sur le nouveau différend.

L'Angleterre ne pouvait oublier que chacune des étapes qui avaient enfin amené la Russie à violer la frontière de l'Afghanistan avait été marquée par des protestations d'innocence et de modération. Avec quelle apparente bonne foi n'avait on pas dit de Khiva, de Merv, de Sarakhs ce que l'on disait aujourd'hui d'Hérat. Hérat, pourquoi ne prendrions-nous? De quoi pourrait-il nous servir? De quel droit nécommaître aux intentions d'un gouvernement civilisateur et pacifique? Le malheur est que ces protestations ont fini par n'user, et qu'elles ne servent plus aujourd'hui qu'à éveiller la défiance parce qu'elles ont toujours couvert des desseins arrêtés.

La *République Française* du 25 mars:

La Chambre des députés, à la magnifique majorité de 402 voix contre 91, a voté la réforme électorale. Désormais, le scrutin de liste remplace partout, sauf dans toute sa sincérité. C'est est fini désormais de la misérable politique de rancunes et d'intérêts personnels qui a retardé ou entravé pendant si longtemps l'avènement de la véritable politique républicaine, de la politique d'union et de progrès dans la démocratie.

Nous ne félicitons pas seulement la Chambre des députés d'avoir rétabli le scrutin de liste par 112 voix; nous félicitons encore la majorité républicaine de l'avoir voté dans des sentiments excellents, ceux qui convenaient à cette grande et haute résolution. Cette union des deux républicains votant la réforme électorale, elle a été conclue pour faire l'union de tous les électeurs républicains contre la reaction;

Il va se former à Paris un Cercle des officiers de réserve de l'armée active et de l'armée territoriale.

Le but principal de cette réunion sera de compléter l'instruction de ses membres.

**Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orlé